

---

PROJET D'APPUI A L'INITIATIVE ENPARD MEDITERRANEE II

# LES POLITIQUES AGRICOLES ET RURALES DANS LES PAYS DU VOISINAGE SUD

## PERSPECTIVES POUR UN DIALOGUE REGIONAL RENFORCE

NOTE DE SYNTHÈSE

NOVEMBRE 2018

L'initiative ENPARD (European Neighbourhood Programme for Agriculture and Rural Development) a été lancée en 2011 conjointement par Dacian Cioloș, Commissaire à l'agriculture, et Ștefan Füle, Commissaire au Voisinage. Cette initiative visait à renforcer le partenariat entre l'Union Européenne et les pays du voisinage dans le domaine des politiques agricoles et rurales.

*Lancée en 2011, l'initiative ENPARD en Méditerranée était pour le Commissaire à l'agriculture une réponse concrète de l'UE aux « printemps arabes (...) et un signal clair de la volonté de la Commission européenne de remettre l'agriculture au cœur des priorités dans ses relations avec ses voisins [méditerranéens] et d'en faire un instrument de partenariat pour la stabilisation et le développement de cet espace sous régional. Il considérait que les pays sont, des deux côtés de la Méditerranée, confrontés aux mêmes défis en termes de sécurité alimentaire, de gestion des ressources naturelles accentuée par la pression du changement climatique, de diversification des économies rurales et de développement équilibré des territoires ».*

*Le projet d'appui à l'initiative ENPARD mis en œuvre par le CIHEAM-IAMM a ainsi permis à 8 pays au Sud de la Méditerranée de bénéficier d'un accompagnement à la réflexion sur les politiques agricoles et rurales, notamment en valorisant 50 ans d'expérience de l'UE en la matière.*

Dans sa déclinaison méditerranéenne, cette initiative constituait une des réponses concrètes de l'Union Européenne aux "printemps arabes" (cf. COM 200). Il s'agissait « d'un signal clair de la volonté de la Commission européenne de remettre l'agriculture au cœur des priorités dans ses relations avec ses voisins [méditerranéens] » (Dacian Ciolos, Alger, 2012) et d'en faire un instrument de partenariat pour la stabilisation et le développement de cet espace sous régional, en considérant que nous sommes, des deux côtés de la Méditerranée, confrontés aux mêmes défis en termes de sécurité alimentaire, de gestion des ressources naturelles accentuée par la pression du changement climatique, de diversification des économies rurales et de développement équilibré des territoires.

A travers cette initiative, la Commission Européenne entendait accompagner les pays partenaires dans la formulation et l'application de politiques publiques renouvelées pour mieux répondre à ces défis et renforcer la gouvernance globale des questions agricoles et rurales, en valorisant plus de 50 ans d'expérience européenne en la matière. L'initiative ENPARD constituait une offre de partenariat originale, fondée sur une participation volontaire des pays et une approche flexible et guidée par la demande. Elle entendait également promouvoir trois principes opérationnels : la participation de toutes les parties prenantes, une approche inclusive et l'ancrage

territorial.

Les 8 pays partenaires méditerranéens ont répondu positivement à cette offre, pourtant très peu dotée financièrement, et ont montré un intérêt profond pour le projet d'appui à l'initiative ENPARD Méditerranée (PAI ENPARD II) qui leur a permis de bénéficier d'un accompagnement à la réflexion sur les politiques agricoles et rurales s'appuyant sur la mobilisation d'une expertise internationale, et en particulier européenne, et sur un partage des expériences et des pratiques sous régionales.

Par les thématiques traitées (dispositifs de soutien à l'agriculture, développement de l'économie territoriale, organisation des producteurs et des filières, renforcement des chaînes de valeur agricoles, bonnes pratiques agricoles, valorisation et commercialisation, risques et dispositifs assuranciers, changement climatique, etc.) l'initiative ENPARD et le PAI ENPARD II se situent au cœur de la construction des politiques agricoles des pays partenaires et sont étroitement connectées aux réflexions stratégiques du moment (sur la régionalisation des politiques au Maroc, sur l'efficacité des dispositifs d'aide en Algérie, sur la libéralisation des marchés en Tunisie, sur la valorisation des produits agricoles au Liban, etc.).

Après six ans d'existence, dans un contexte où l'agriculture demeure pour les pays du Sud de la Méditerranée un secteur majeur en termes économique, social, de gestion des ressources naturelles et de sécurité

alimentaire et où les défis auxquels font face ses pays sont de plus en plus prégnants, ce document de synthèse partage les principaux résultats et acquis du PAI ENPARD II, tant au niveau national que régional.

Il s'agit ici de montrer la pertinence et l'actualité de l'approche originale proposée aux pays partenaires et basée sur l'animation d'un débat national inclusif pour alimenter un dialogue régional sur les politiques agricoles et rurales. Il s'agit aussi de discuter de son apport à la politique européenne de voisinage et de se pencher sur l'implication des Délégations UE dans ce projet régional. Enfin, une dernière partie aborde quelques perspectives pour un dialogue régional renforcé sur les politiques agricoles et rurales en Méditerranée.

Outre les différentes activités engagées dans le cadre du projet, cette synthèse prend en compte les résultats de deux enquêtes menées en septembre 2018 auprès des partenaires nationaux et des Délégations UE dans chaque pays partenaire, concernant le PAI ENPARD II.

## ***1. Promouvoir le dialogue national pour faire émerger un dialogue régional sur les politiques agricoles et rurales***

L'objectif final du PAI ENPARD II était de promouvoir à travers des rencontres régionales et sous régionales l'échange d'expériences et le partage de connaissances sur des thématiques transversales et sur les grands défis méditerranéens en matière de politique agricole et rurale.

Pour pallier l'absence de structure régionale sur laquelle s'appuyer, le projet a posé comme principe : l'animation d'un dialogue sur les politiques agricoles et rurales au niveau national, les débats nationaux devant nourrir ensuite le débat sous régional et régional.

*Le projet d'appui à l'initiative ENPARD visait à promouvoir le dialogue régional sur les grands défis méditerranéens en matière de politique agricole et rurale, en s'appuyant sur l'animation d'un dialogue national dans les 8 pays partenaires.*

Le PAI ENPARD II avait ainsi pour objectifs spécifiques : le renforcement de la participation des différents acteurs du secteur agricole au dialogue politique ; le renforcement des capacités de ces acteurs publics et non-gouvernementaux afin de permettre un usage efficace et soutenable des informations et des savoirs faire à l'échelle des pays ; un partage des expériences pertinentes et des meilleures pratiques de l'UE, des Etats membres et des pays partenaires ; enfin la promotion des initiatives de l'UE, des Etats membres et des autres coopérations internationales concernant l'appui au secteur et au développement rural dans la région.

## ***2. Une méthode flexible qui a permis de s'adapter à des contextes nationaux particuliers***

*La mobilisation de think tank nationaux multi-acteurs mandatés par les Ministres de l'agriculture et animés par des points focaux ont permis de produire un ensemble d'analyses et de recommandations sur des thématiques prioritaires choisies par chaque pays.*

Si les agricultures des pays couverts par le programme ENPARD font face à des défis communs, la perception de ces défis et les réponses apportées sont propres à chacun d'eux et sont mises en œuvre sous la contrainte de situations politiques et institutionnelles spécifiques tenant à leur histoire, à leur structure économique et sociale et aux contextes locaux. L'instabilité politique et sociale de certains pays peut engendrer un fort *turn over* au sein des gouvernements, ce qui n'est pas sans affecter l'élaboration et la mise en œuvre des politiques.

Pour tenir compte de ces particularités il a été proposé dans chaque pays de s'appuyer sur la mobilisation d'un groupe de réflexion national multi-acteurs (*think tank*) mandaté directement par le Ministre de l'agriculture et animé, avec l'appui de l'équipe du PAI ENPARD II, par un point focal proche du Ministre. Cette proposition a été partout bien accueillie.

Les *think tank* ont eu pour mission de produire un ensemble d'analyses et de recommandations à destination des décideurs politiques sur des thématiques prioritaires pertinentes pour la stratégie de développement agricole et rurale de chaque pays identifiées en accord avec le Ministre de l'agriculture. Ces thématiques ont fait l'objet d'approfondissements à travers l'organisation d'ateliers de travail réguliers mobilisant une expertise nationale et internationale reconnue et, le cas échéant, la réalisation d'études complémentaires. Cette flexibilité dans le choix des thématiques et dans la mise en œuvre des activités a été particulièrement appréciée par les partenaires et a été un gage de la réussite du projet et de l'implication des partenaires nationaux, en orientant les activités vers les priorités propres à chaque pays. Elle a aussi permis de s'adapter aux changements institutionnels survenus dans la plupart des pays et ainsi d'assurer la continuité des activités dans un contexte où, comme le mentionnait un partenaire : «les politiques agricoles ne sont pas toujours clairement et précisément définies ».

### **3. Un espace nouveau de dialogue national inclusif et des capacités nationales renforcées**

La qualité et l'implication des membres des *think tank* ont favorisé la mobilisation dans chacun des pays de l'ensemble des acteurs majeurs publics et privés du secteur agricole, en particulier les organisations agricoles et le secteur privé, offrant un espace nouveau de dialogue national inclusif et renforcé sur les politiques agricoles et rurales. Ainsi, 80 % des partenaires ayant répondu au questionnaire se sont montrés très satisfaits ou satisfaits de la représentativité des participants aux ateliers nationaux et donc de la conduite de ce dialogue inclusif.

Les activités menées dans le cadre du PAI ENPARD II ont été multiples : l'organisation de 66 ateliers nationaux et en région et de nombreuses réunions de travail, la réalisation d'une dizaine d'études, la production de 21 notes de synthèse et de 55 rapports, la mobilisation d'une cinquantaine d'experts européens, l'encadrement de 12 stages de Master et l'organisation de formations et de visites d'études.

Au-delà du volume d'activités, d'après les réponses aux questionnaires, les partenaires ont été très satisfaits de la qualité des interventions, en particulier des ateliers de travail et des études. Pour ce qui est des bénéfices tirés de ces activités, l'opinion des participants est très positive puisqu'ils considèrent à l'unanimité que la participation aux ateliers leur a permis d'obtenir plus d'informations et de connaissances concernant la thématique traitée et 82 % d'entre eux considèrent que le projet a produit de nouvelles connaissances et que celles-ci leur ont été utiles.

*Le PAI ENPARD II a permis la mise en place, dans chaque pays, d'un nouvel espace de dialogue inclusif sur les politiques agricoles et rurales, associant en particulier les organisations agricoles et le secteur privé.*

*Le dialogue national s'est appuyé sur l'organisation d'ateliers d'échanges, la réalisation d'un ensemble d'études et la production de notes de synthèse. Ces activités ont permis le partage de nouvelles connaissances, le renforcement des capacités des participants nationaux au projet et la formulation d'un ensemble de recommandations politiques.*

### **4. Des résultats concrets en termes d'appui à l'élaboration de politique agricole immédiatement utilisables**

Un acquis important du projet concerne les résultats concrets obtenus en termes d'appui à l'élaboration de politique agricole, pour certains immédiatement mobilisables.

**En Algérie**, les activités menées sur les coopératives agricoles ont abouti à l'élaboration d'une feuille de route pour « la relance de la dynamique de coopération agricole », dont la mise en œuvre a déjà débuté via l'installation de cellules d'animation de la coopération agricole au niveau des chambres d'agriculture. Les

études conduites dans le cadre du projet font également des recommandations concrètes et applicables pour améliorer l'efficacité des mécanismes de soutien dans les filières lait et pomme de terre.

**En Egypte**, les travaux concernant « les scénarios d'amélioration de la réforme du système de vulgarisation » ont conduit à la formulation d'un projet qui devrait être financé par l'Union européenne. L'étude sur la chaîne de valeur de la tomate a proposé également des recommandations très concrètes pour en améliorer l'efficacité.

*Des résultats très concrets en termes de mesures de politique agricole sont un des acquis importants du projet, concernant :*

- *La réforme des coopératives en Algérie, en Jordanie et en Tunisie,*
- *Les bonnes pratiques agricoles au Liban (charte sur l'utilisation des pesticides pour la filière pomme)*
- *Le conseil agricole en Egypte*
- *Les politiques de soutien au secteur agricole en Tunisie, en Israël et en Algérie*
- *Les chaînes de valeur en Egypte et au Liban*
- *Le développement des territoires au Maroc*
- *Les négociations commerciales et l'accès au marché européen en Tunisie et en Palestine.*

**En Israël**, la mobilisation d'une expertise européenne de haut niveau a servi concrètement à la prise de décision du ministère de l'Agriculture concernant la réforme de la politique agricole sur : l'évolution des modes de soutien, la réforme de la politique laitière, le verdissement de la politique agricole ou encore le développement des indications géographiques.

**En Jordanie**, les échanges sur les coopératives agricoles devraient aboutir à un premier draft de stratégie nationale dans le cadre de la réforme en cours dans ce domaine.

**Au Liban**, le projet a abouti à l'adoption d'une charte nationale intitulée : « Charter on good practices in pest control and traceability of apple production in Lebanon » officiellement signée par le Ministre de l'agriculture et neuf coopératives. Par ailleurs, l'élaboration de plans d'actions organisationnels opérationnels pour six filières territorialisées et la proposition de créer des structures locales d'accompagnement pour quelques filières devraient permettre une meilleure prise en compte des

bonnes pratiques agricoles.

**Au Maroc**, le PAI ENPARD II a accompagné la dynamique portée par le gouvernement marocain de mise en place d'une stratégie de développement des zones rurales défavorisées. Les activités conduites dans ce cadre ont abouti à la formulation de synthèses territoriales pour chacun des territoires pertinents des régions retenues et à la proposition de plusieurs projets de développement territoriaux pour trois d'entre elles, destinés à être présentés aux partenaires techniques et financiers. Un guide de montage et d'évaluation des projets territoriaux a également été élaboré et mis à disposition des principaux acteurs publics et privés du secteur agricole concernés.

**En Palestine**, la mobilisation de six experts européens lors de l'atelier concernant la commercialisation des produits agricoles palestiniens sur les marchés européens a permis, pour six produits et vers six marchés européens, une analyse fine des opportunités de bénéficier des avantages accordés dans le cadre de l'accord d'association signé avec l'UE. Suite à l'atelier, Paltrade, structure d'appui à la commercialisation, a été mise en contact avec deux sources d'expertise concernant les potentiels d'exportation sur l'UE.

Les activités développées **en Tunisie** ont contribué à fournir des éléments pertinents et utiles à la négociation en cours sur l'ALECA pour les filières lait et agrumes. L'étude sur le soutien au secteur agricole, en mobilisant notamment une méthodologie promue par l'OCDE, a offert un cadre d'analyse pertinent qui peut être utilisé par le ministère de l'Agriculture dans le cadre de l'élaboration, de l'évaluation et du suivi de sa politique agricole. Enfin, les recommandations concernant le volet juridique des Sociétés Mutuelles de Service Agricole (SMSA), les partenariats Etat-SMSA et l'accompagnement des SMSA sont aujourd'hui reprises dans le cadre d'une réforme des coopératives.

## 5. L'émergence d'un dialogue au niveau sous régional

Concernant l'objectif spécifique du projet de "mettre en place et de coordonner un cadre régional de dialogue et d'échange d'expériences sur les politiques agricoles et de développement rural entre les pays bénéficiaires et avec l'Union européenne", plus de 30 % des partenaires ayant répondu au questionnaire considèrent qu'il a été atteint et près de 60 % qu'il a été partiellement atteint. Il a notamment été souligné la trop courte durée du projet pour remplir pleinement cet objectif ambitieux.

Ces réponses montrent que le dialogue, essentiellement sous régional (au niveau régional seul un séminaire a été organisé), basé sur les activités menées au niveau national dans le cadre du PAI ENPARD II a produit des résultats prometteurs avec deux approches différentes au Maghreb et au Machrek. Il a permis dans ces deux sous régions une convergence de priorités et de thématiques communes à plusieurs pays, ainsi que l'identification et le partage d'expériences entre ces pays et de bonnes pratiques pertinentes mises en œuvre en Europe.

*L'émergence d'un dialogue régional à partir des activités nationales a abouti à des premiers résultats très prometteurs au niveau essentiellement sous régional (Maghreb et Egypte/Liban), prouvant qu'il est possible de dépasser des situations géopolitiques compliquées.*

*Ce dialogue a favorisé une convergence de priorités et de thématiques communes à plusieurs pays, ainsi que l'identification et le partage d'expériences entre ces pays et de bonnes pratiques pertinentes mises en œuvre en Europe.*

**Au Maghreb**, le pays organisateur choisissait le thème du séminaire sous régional qu'il organisait, sans obligatoirement que ce thème soit identifié prioritaire dans le pays et sans qu'une concertation entre les pays ait lieu. Lors des séminaires sous régionaux les pays ont échangé sur leurs expériences concernant les thématiques suivantes : la valorisation des produits agricoles ; le renforcement du système coopératif au Maghreb ; l'assurance et la gestion du risque en agriculture ; l'adaptation des territoires fragiles face au changement climatique.

***Au Maghreb**, quatre séminaires ont été organisés dont le thème était choisi par le pays invitant. Les échanges de savoirs et d'expériences entre les 3 pays ont conduit à des propositions d'actions communes concernant : la valorisation des produits agricoles ; le renforcement du système coopératif ; l'assurance et la gestion du risque en agriculture ; l'adaptation des territoires fragiles face au changement climatique.*

Ces échanges de savoirs et d'expériences ont notamment conduit à envisager une réflexion transnationale sous l'égide de l'Union du Maghreb Arabe portant sur l'intérêt de mettre en place une fédération sous régionale d'organisations de producteurs. Ils ont aussi permis de produire un document collectif faisant l'état des lieux des politiques d'appui à l'organisation des producteurs dans les trois pays du Maghreb. Enfin, lors de l'atelier relatif au changement climatique, afin de renforcer les capacités de négociation des trois pays auprès des institutions régionales et internationales, il a été proposé de présenter des projets communs éligibles aux fonds climat, visant l'adaptation et l'atténuation des effets du changement climatique sur les territoires fragiles (oasis, régions de montagne, etc..).

**Au Machrek**, les thèmes d'échanges ont été choisis de manière commune aux deux pays participants (Egypte et Liban) et correspondaient aux thématiques prioritaires développées dans chacun des pays. Ainsi, au début de chaque atelier sous régional les deux pays présentaient les activités menées au niveau national avant d'aborder un thème particulier permettant d'approfondir l'une des activités. Les thématiques abordées ont été : les bonnes pratiques agricoles ; les circuits courts et l'accès au marché ; le rôle de la vulgarisation et du conseil agricole pour une agriculture plus compétitive ; l'utilisation et la gestion des pesticides pour une agriculture plus intégrée.

Ce dialogue sous régional a dynamisé la relation entre l'Égypte et le Liban ouvrant ainsi une voie à la réflexion sur de nouvelles façons d'appréhender les politiques agricoles au niveau sous régional. Les deux pays ont exprimé conjointement leur volonté de densifier leur dialogue agricole et d'aller au-delà de la seule résolution de leurs différends commerciaux, en éclairant et en documentant l'existence d'enjeux communs.

De manière concrète, les deux pays ont porté au Comité interministériel agricole libano-égyptien les conclusions des ateliers sous régionaux afin d'en faire un sujet officiel de dialogue politique dans la sous-région. Il a aussi été proposé lors de ces séminaires de développer une « banque de connaissances » autour de la vulgarisation, des bonnes pratiques agricoles et des circuits courts ; de créer des entreprises égypto-libanaises afin de pouvoir rivaliser avec les principaux pays concurrents de l'Égypte et du Liban ; de mettre en place un réseau d'exportateurs égypto-libanais pour promouvoir le partage d'informations, d'expériences et d'expertises ou encore d'élaborer une charte associant les deux pays et de créer un logo sur l'origine des produits.

**Au Machrek, les thèmes d'échanges ont été choisis de manière commune aux deux pays participants (Égypte et Liban) et correspondaient aux thématiques prioritaires développées dans chacun des pays : les bonnes pratiques agricoles ; les circuits courts et l'accès au marché ; le rôle de la vulgarisation et du conseil agricole pour une agriculture plus compétitive ; l'utilisation et la gestion des pesticides pour une agriculture plus intégrée.**

*Ce dialogue a dynamisé la relation entre l'Égypte et le Liban. Les conclusions des ateliers sous régionaux ont ainsi été portées au Comité interministériel agricole libano-égyptien afin d'en faire un sujet officiel de dialogue politique dans la sous-région.*

**Enfin, au niveau régional, les séminaires avaient initialement été conçus comme des réunions d'étape et de bilan de la mise en œuvre du PAI ENPARD II. Cet objectif ayant été finalement abandonné, l'équipe du projet a choisi de mettre en débat des thématiques transversales importantes qui n'avaient pas été retenues par les pays dans leurs priorités. C'est ainsi qu'un séminaire sur la question de l'emploi, des femmes et des jeunes en Méditerranée a été organisé (Séminaire ENPARD, Bruxelles, octobre 2016).**

**Au niveau régional, il a été choisi de mettre en débat des thématiques transversales importantes qui n'avaient pas été retenues par les pays dans leurs priorités. C'est ainsi qu'un séminaire sur la question des femmes et des jeunes en Méditerranée a été organisé à Bruxelles en novembre 2016. Des ateliers d'échanges d'expériences en Tunisie, des visites d'études pour l'Algérie ou encore l'invitation faite au Comité interministériel au Liban et en Égypte de suivre les activités au Maghreb ont également permis de dépasser le cadre sous régional.**

*Après deux années et demi de mise en œuvre, même si l'essentiel de cette vision régionale reste encore à construire et à matérialiser, le PAI ENPARD II a montré que cet objectif est possible à atteindre et indiqué non seulement un chemin pour y parvenir, mais proposé aussi d'une part, une démarche originale pertinente qui satisfait aux principes inclusifs et de participation multi acteurs de l'Union Européenne et d'autre part, les éléments thématiques à discuter dans une future stratégie de coopération régionale dans le secteur.*

D'autres actions ont également permis d'aller au-delà du cadre sous régional. Ainsi, la Tunisie a organisé des échanges d'expériences sur la filière agrumes, la filière lait et le soutien au secteur agricole faisant intervenir des représentants de l'Égypte, du Liban, de la Turquie et de l'Europe. L'Algérie quant à elle a organisé une visite d'études au Liban sur la filière pomme. Enfin, l'Égypte et le Liban ont invité le Comité interministériel à appuyer les échanges entre le Maghreb et le Machrek, et à se tenir informé des activités

réalisées dans les deux sous régions.

Pour conclure, à l'échelle d'un projet de deux années et demi, il apparaît normal que la vision politique régionale souhaitée, construite sur un mode ascendant, se développe de manière progressive, tout d'abord à

un échelon sous régional et comme une accumulation d'initiatives concrètes. Les éléments sont aujourd'hui en place pour envisager de croiser de façon cohérente les expériences des deux sous régions et il est incontestable que ces différentes étapes tracent la voie de la construction d'une vision agricole et rurale pour l'ensemble de la région.

Même si l'essentiel de cette vision régionale reste encore à construire et à matérialiser, le PAI ENPARD II montre que cet objectif est possible à atteindre et indique non seulement un chemin pour y parvenir, mais propose aussi d'une part, une démarche originale pertinente qui satisfait aux principes inclusifs et de participation multi acteurs de l'Union Européenne et d'autre part, les éléments thématiques importants à discuter dans une future stratégie de coopération régionale dans le secteur.

## 6. Des thématiques qui répondent aux défis des agricultures du Sud de la Méditerranée

*Les thématiques choisies par les think tank de chaque pays ont permis de répondre aux principaux défis auxquels sont confrontées les agricultures au Sud de la Méditerranée et aux objectifs des politiques agricoles mises en œuvre dans les différents pays et qui concernent : les bonnes pratiques agricoles, l'organisation des producteurs, la commercialisation et la valorisation des produits agricoles, les négociations commerciales et l'accès au marché européen ; la politique de soutien au secteur agricole ; la vulgarisation et le conseil agricole ; le changement climatique et la gestion des ressources naturelles ; l'assurance agricole et la gestion des risques ; le développement des territoires ruraux ; l'emploi, les jeunes, les femmes et le développement rural.*

### Synthèse des thématiques abordées au niveau national, sous régional et régional

	Régional	Sous-régional	Algérie	Maroc	Tunisie	Egypte	Liban	Israël	Jordanie	Palestine
Emploi, jeunes, femmes et développement rural	●									
Bonnes pratiques agricoles		●	(●)	(●)		●	●	●		
Organisation des producteurs (système coopératif)		●	●	●	●	●	(●)		●	
Valorisation des produits agricoles, chaînes de valeur		●	●	●	●	●	●	●		●
Négociations commerciales et accès au marché européen		●	[●]		●			(●)	[●]	●
Politique de soutien au secteur agricole		●	●		●			●		
Vulgarisation et conseil agricole		●	●	(●)	(●)	●	●			
Changement climatique et gestion des ressources naturelles		●	●	●						
Assurance agricole et gestion du risque		●								
Développement des territoires ruraux			(●)	●			(●)			

Remarque : ● : thèmes de travail choisis explicitement, [●] thèmes de travail choisis mais pas traités, (●) thèmes de travail non choisis explicitement mais abordés dans les activités du pays.

Choisis par les think tank en accord avec le Ministre de l'agriculture, les thématiques abordées dans le cadre des activités du PAI ENPARD II répondent de fait aux défis auxquels sont confrontées les agricultures des pays au Sud de la Méditerranée et aux objectifs des politiques agricoles mises en œuvre dans les différents pays.

Elles concernent : les bonnes pratiques agricoles ; l'organisation des producteurs ; la commercialisation et la valorisation des produits agricoles ; les négociations commerciales et l'accès au marché, la politique de soutien au secteur agricole, la vulgarisation et le conseil agricole ; le changement climatique et la gestion des



ressources naturelles ; l'assurance agricole et la gestion des risques ; le développement des territoires ruraux ; l'emploi, les jeunes, les femmes et le développement rural.

Si certaines thématiques n'ont été abordées que par quelques pays (négociation commerciales et accès au marché européen, développement des territoires) ou au niveau régional (emploi, jeunes, femmes et développement rural) ou sous régional (assurance agricole), d'autres ont été abordées par la plupart des pays (cf. tableau de synthèse).

## **7. Un partage des bonnes pratiques agricoles européennes très apprécié**

L'objectif spécifique du PAI ENPARD II de « promouvoir l'échange d'expériences au sein des pays bénéficiaires et avec l'Union Européenne » s'est avéré un élément important de la méthode mise en œuvre pour faciliter l'organisation du dialogue politique entre les pays. L'expérience partagée par les experts internationaux ainsi que le témoignage direct d'acteurs du développement ont été de puissants leviers pour un dialogue politique qui soit force de proposition, multi partenaires et multi échelles.

Au total, sur l'ensemble des pays, 50 experts européens ont été mobilisés. Dans quelques rares cas des représentants de la Commission européenne ont été mobilisés. Certaines Délégations UE suggèrent d'ailleurs que la mobilisation de cette expertise soit accentuée.

*L'échange d'expériences au sein des pays bénéficiaires et avec l'Union Européenne a été un élément important pour l'émergence du dialogue politique au sein des pays et entre les pays. L'expérience partagée par les experts internationaux et le témoignage direct d'acteurs du développement ont été de puissants leviers pour un dialogue politique multi partenaires et multi échelles, force de propositions.*

*Ainsi, 50 experts de haut niveau ont été mobilisés notamment pour présenter des expériences européennes concernant les bonnes pratiques agricoles, les coopératives, le conseil agricole, l'assurance ou encore les chaînes de valeur et l'accès au marché.*

De l'avis général ces échanges d'expériences ont été très appréciés et ont permis des débats de haut niveau sur les politiques agricoles notamment concernant :

- les bonnes pratiques agricoles (Egypte, Israël, Liban, Machrek),
- les coopératives agricoles (Algérie, Egypte, Jordanie, Maghreb)
- la politique de soutien au secteur agricole (Israël, Tunisie)
- les chaînes de valeur et les marchés (Israël, Tunisie)
- les pratiques commerciales déloyales (Israël)
- la gestion de l'eau (Palestine)
- les indications géographiques (Israël)
- l'accès au marché UE (Palestine, Machrek),
- l'assurance agricole (atelier sous régional Maghreb)
- jeunes, femmes et développement rural (régional)

## **8. Des thématiques en cohérence avec les priorités de la PEV**

Comme le souligne le réexamen de la PEV, étant donné l'importance du secteur agricole en termes de développement, d'emplois et de gestion des ressources naturelles, étant donné également les effets prévisibles du changement climatique pour les pays du Sud de la Méditerranée, il est essentiel de continuer à soutenir l'élaboration et la mise en œuvre de politiques agricoles et de développement rural durables inclusives et à investir dans la modernisation et la diversification de l'agriculture. En d'autres termes, on ne peut pas parler sérieusement de développement inclusif et durable dans les pays du Sud de la Méditerranée

*Le PAI ENPARD répond également bien aux priorités de la Politique européenne de voisinage et en particulier :*

- Une meilleure intégration progressive notamment via la négociation d'ALECA,*
- Un développement inclusif durable à travers les activités relatives à la commercialisation et à la valorisation des produits agricoles, les bonnes pratiques agricoles, ou encore l'appui aux réformes des coopératives,*
- La prise en compte du changement climatique (axe important de la programmation 2021-2027) et de la gestion des ressources naturelles (eau notamment),*
- L'emploi des jeunes ruraux en lien avec la cohésion des territoires et les migrations.*

sans traiter de la réforme de l'agriculture et du développement rural qui sont « des défis (tout aussi) importants » comme le souligne la programmation de l'IEV 2014-2020.

De fait, une grande partie des thématiques abordées tant au niveau national que régional s'inscrivent parfaitement dans les priorités définies par le réexamen de la PEV et la programmation 2014-2020.

### **8.1. Les négociations commerciales avec l'UE et l'intégration commerciale**

Les études menées en Tunisie sur l'impact des accords ALECA sur la filière lait et la filière agrumes contribuent aux négociations lancées avec l'Union européenne qui visent à une intégration commerciale progressive et doivent favoriser une coopération sectorielle plus poussée. Les travaux menés en Palestine pour mieux valoriser l'accès préférentiel dont elle bénéficie sur le marché européen sont un autre exemple de l'intérêt porté à cette thématique.

### **8.2. Le développement inclusif durable**

Les différents travaux menés sur la commercialisation et la valorisation des produits agricoles visent à relancer et diversifier les chaînes de valeur agricoles et alimentaires, à encourager la diversification économique, la valeur ajoutée, l'intégration, la compétitivité et le commerce au niveau national, régional et international (cf. le Plan d'Action pour la Valorisation de la Chaîne de Valeur de la Tomate, les réflexions menées par Israël sur les Indications géographiques et sur les pratiques commerciales déloyales, le séminaire sous régional Maghreb sur la valorisation des produits agricoles ou encore le séminaire sous régional Machrek sur les circuits courts de distribution et de commercialisation des produits agricoles).

Les activités sur les bonnes pratiques agricoles et sur le conseil agricole visent notamment à prendre en compte les aspects environnementaux et sanitaires liés à l'activité agricole pour la mise en place d'une agriculture plus efficace, durable mais également rémunératrice (cf. la réforme du système de vulgarisation en Egypte, le séminaire sous régional Machrek sur le rôle de la vulgarisation et du conseil agricole, les travaux sur les bonnes pratiques agricoles au Liban qui ont conduit à l'élaboration de la charte nationale sur l'utilisation raisonnée des pesticides et la traçabilité dans le secteur des pommes).

Les actions relatives aux coopératives visent également au développement inclusif en renforçant la place des agriculteurs au centre des politiques de développement agricole et rurale et en leur offrant les services qui leur permettent de mettre en œuvre une agriculture durable qui les fasse vivre. (cf. la relance de la dynamique de coopération agricole en Algérie, l'appui à la réforme des coopératives en Jordanie, la nouvelle dynamique de coopération agricole en Egypte, l'analyse de l'environnement juridique des sociétés mutuelles des services agricoles en Tunisie, l'atelier sous régional Maghreb sur le renforcement des coopératives agricoles et la construction d'un plan d'action maghrébin pour l'autopromotion des coopératives agricoles...).

L'étude sur les mécanismes de soutien au secteur agricole en Tunisie, les travaux développés en Israël sur la réforme de la politique de soutien au secteur agricole en général et sur le secteur lait en particulier, enfin, les deux études menées en Algérie sur le mécanisme de soutien de la collecte du lait cru et le diagnostic rapide du

système de régulation de la production agricole appliqué à la pomme de terre, visent à rationaliser et accroître l'efficacité de l'intervention de l'Etat.

### **8.3. Changement climatique et gestion des ressources naturelles**

Si le changement climatique était déjà présent dans la programmation 2014-2020, il est devenu un axe essentiel des instruments de coopération de l'UE, y compris la PEV, puisque qu'il est prévu de consacrer 25 % du budget de ces instruments à des objectifs ayant trait au climat sur la période 2021-2027. Dans ce contexte la question de la gestion des ressources naturelles est primordiale, en particulier la gestion de l'eau dont l'accès est une contrainte majeure pour les agricultures du Sud de la Méditerranée. Le changement climatique a été abordé tant au niveau national que sous régional (cf. notamment l'atelier sous régional Maghreb sur le changement climatique et les territoires) et on peut espérer que la question de son impact sur l'agriculture constitue un des thèmes futurs de partenariat, compte tenu de l'importance de ce défi pour les pays au Sud de la Méditerranée.

### **8.4. L'emploi et l'employabilité des jeunes - migrations - cohésion des territoires**

Cette thématique constitue un défi majeur pour les agricultures des pays au Sud de la Méditerranée, à la fois pour l'avenir du secteur agricole et en termes de développement rural, du fait des profondes fractures sociales et territoriales entre les villes et le monde rural.

La question de l'emploi et notamment de l'emploi des jeunes a aussi des répercussions sur les migrations, puisqu'aujourd'hui la désaffection des jeunes ruraux pour le secteur agricole se traduit par un exode rural vers les villes où les sources d'emploi sont limitées, et entraîne certains à tenter la traversée vers le continent européen. La pauvreté rurale, le manque de perspectives et la faible employabilité des jeunes ruraux sont des causes d'aggravation des mouvements populaires qu'ont connus les pays de la région récemment et des causes de migration. Or, dans le même temps, on sait que l'agriculture est une activité économique disposant d'un fort potentiel d'emploi. Redonner à l'agriculture une attractivité, construire des chaînes de valeurs qui rémunèrent le travail de l'agriculteur, diversifier les économies rurales sont autant de réponses au déséquilibre territorial et à la question migratoire.

## ***9. La nécessité d'une plus forte implication des Délégations UE et leur perception du PAI ENPARD II***

Lors de cette seconde phase, le principe d'associer les Délégations UE à la validation des activités du PAI ENPARD II est venu comme un élément d'organisation et a été positivement apprécié par les Délégations UE comme le montre les réponses au questionnaire d'appréciation. Perçue comme un bon moyen de se tenir informé sur le projet, cette relation est aussi, comme le dit un des répondants, « très utile pour inscrire l'initiative en cohérence avec d'autres actions/programmes ».

Tout au long de la mise en œuvre du PAI ENPARD II, les relations des Délégations UE avec le projet ont été diverses traduisant un déficit de formalisation de cette relation qui s'est organisée plus en fonction des affinités, de l'intérêt pour le sujet ou de la disponibilité, qu'en fonction des besoins du projet. Elles ont été en général régulières avec l'équipe du PAI ENPARD II. Dans la plupart des pays, une réunion a été organisée avec la Délégation UE au lancement du projet et des réunions ou des contacts plus ou moins formels ont permis au cours du projet de l'informer et de faire un point régulier sur l'état des activités. Les Délégations UE ont en général été destinataires des différents documents produits (notes de synthèse, études, comptes rendu...). Les contacts avec les points focaux ou les autres partenaires locaux au sujet du projet ENPARD ont été par contre très limités.

Concernant la mise en place du processus, le choix du ministère de l'Agriculture comme point de contact a été jugé cohérent au regard des objectifs du projet, mais s'il a facilité sa mise en œuvre, pour certaines Délégations UE il n'a pas toujours favorisé le dialogue avec les autres administrations, ni la mobilisation de tous les acteurs concernés.

Concernant la démarche proposée s'appuyant sur la mise en place dans chaque pays d'un *think tank* désigné par le ministère de l'Agriculture et sur une flexibilité de programmation, l'appréciation des Délégations UE est bonne mais moins positive que celle des partenaires. Les répondants questionnent notamment la représentativité des participants aux groupes de travail et soulignent que la flexibilité dans la programmation, si elle est pertinente ou adaptée à un contexte institutionnel mouvant, peut compliquer la stabilité et la pérennité de la mise en œuvre et la cohérence du plan de travail.

Les appréciations des Délégations UE ayant participé à des séminaires nationaux sont globalement positives quant à la qualité de leur mise en œuvre. Les deux points les plus faibles sont la représentativité des participants (ce qui confirme les critiques préalablement soulignées) et la communication autour de l'évènement. Les études sont également été positivement appréciées par les Délégations UE, tant concernant la qualité de la démarche participative que celle des experts mobilisés, de l'analyse et des recommandations.

Les réponses concernant l'atteinte des objectifs spécifiques du programme sont assez mitigées. Les avis sont plutôt positifs concernant l'utilisation et le partage des bonnes pratiques européennes, un des répondants soulignant que « le sujet est très vaste même si la réforme de la politique agricole commune présentait une bonne opportunité pour le faire avec des leçons à tirer et de nouvelles directions proposées dont les pays méditerranéens doivent s'inspirer pour être compétitifs ». Le renforcement des capacités des institutions et de la société civile est également jugé positivement. Un des répondants considère ainsi que « les enjeux sont beaucoup mieux maîtrisés et que l'information est disponible ». Cependant cela n'aurait pas favorisé une participation accrue au dialogue politique.

Enfin, d'après les Délégations UE, l'objectif spécifique du projet de "mettre en place et de coordonner un cadre de dialogue d'échange d'expériences régionales sur les politiques agricoles et de développement rural entre les pays bénéficiaires et avec l'Union européenne" n'a été que partiellement atteint. Pour un des répondants « l'initiative est peu connectée avec les opportunités de dialogue politique sectoriel qui pourraient exister, notamment dans le cadre formel du comité agriculture et pêche de l'accord d'association qui se tient une fois par an, ou qui pourraient être par ailleurs formalisées dans le cadre des appuis budgétaires et de la coordination sectorielle notamment avec les partenaires techniques et financiers intervenant dans le secteur ». Un autre considère que « le dialogue régional était plus axé sur des thèmes spécifiques que sur un cadre global ». Malgré ces critiques, une grande majorité des Délégations UE jugent utiles de poursuivre un appui régional au dialogue sur les politiques agricoles et rurales.

*L'implication des Délégations UE dans le projet a été très diverse ce qui traduit le manque de formalisation des relations notamment avec l'équipe ENPARD Malgré cela leur appréciation du processus mis en œuvre (think tank et choix des thématiques par les pays) et des activités conduites dans le cadre du projet est plutôt positive.*

*Si pour les Délégations UE, le projet a permis de renforcer les compétences des participants et de partager des bonnes pratiques européennes, il n'a pas favorisé une participation accrue au dialogue politique. De même, l'objectif de mettre en place et de coordonner un cadre de dialogue d'échange d'expériences régionales sur les politiques agricoles et de développement rural entre les pays bénéficiaires et avec l'Union européenne n'a été que partiellement atteint. Cependant, une grande majorité des Délégations UE jugent utiles de poursuivre un appui régional au dialogue sur les politiques agricoles et rurales.*

## 10. L'apport important du CIHEAM-IAMM

Comme l'indique l'évaluation à mi-parcours du projet (rapport 23 mai 2017), le CIHEAM-IAMM en tant qu'organisme inter-gouvernemental, du fait de son champ géographique (la Méditerranée) et de ses champs d'activités (l'agriculture durable, la sécurité alimentaire et nutritionnelle, le développement des territoires ruraux et côtiers et les chaînes de valeur durables), a apporté une valeur ajoutée certaine à ce projet régional. Cinq des huit pays couverts par le PAI ENPARD sont ainsi membres du CIHEAM (Algérie, Egypte, Liban, Maroc et Tunisie), ce qui induit des relations de travail régulières de longue durée sur les thématiques abordées dans le cadre du projet.

*Du fait de son champ géographique (la Méditerranée), de ses champs d'activités et de son réseau, le CIHEAM - IAMM a apporté une valeur ajoutée à ce projet régional.*

*La mobilisation des enseignants chercheurs, grâce à leur très bonne connaissance du secteur agricole, des thématiques abordées et du contexte institutionnel des pays couverts par le projet, a permis de construire des relations de travail régulières avec les think tank et ainsi contribué à la qualité des débats nationaux et régionaux.*

La mobilisation des enseignants-chercheurs du CIHEAM-IAMM appuyés par des experts spécialisés est un point fort du projet. Les chercheurs, du fait de leurs activités au CIHEAM-IAMM ont une très bonne connaissance, tant de l'agriculture que du contexte institutionnel des pays couverts par le projet. Ils ont également des compétences avérées sur les thématiques abordées (bonnes pratiques agricoles, coopératives, approche territoriale...) et ont une forte capacité de mobilisation des compétences locales et de l'expertise internationale grâce à leurs réseaux de travail. En mettant en place des relations de travail régulières basées sur la confiance avec les points focaux et les *think tank*, ces compétences ont donné des résultats probants en termes d'animation du dialogue sur

les politiques agricoles et rurales au niveau national et régional et ont permis de s'adapter rapidement aux changements institutionnels.

## 11. Perspectives pour un dialogue régional renforcé sur les politiques agricoles et rurales

L'importance économique et sociale du secteur agricole et la prégnance des défis communs auxquels sont confrontées les agricultures du Sud de la Méditerranée, plus particulièrement l'adaptation au changement climatique, la dépendance aux importations pour leur approvisionnement en produits alimentaires, le renforcement des chaînes de valeurs et l'ouverture des marchés ou encore l'emploi agricole notamment pour les jeunes ruraux et la cohésion des territoires, militent pour la poursuite d'un appui au dialogue régional portant sur l'agriculture et le développement rural.

Ces défis auxquels tentent de répondre les politiques agricoles mises en œuvre dans ces pays ont été au centre des échanges initiés au niveau national et régional dans le PAI ENPARD II et sont en cohérence avec les priorités identifiées dans la PEV 2021-2027, notamment concernant l'adaptation au changement climatique et la gestion des ressources naturelles, l'intégration aux marchés, l'efficacité des politiques publiques ou encore la valorisation des productions et la mise en places des bonnes pratiques agricoles.

Or, il n'existe aucun autre programme, ni aucune instance qui porte ces questions à un niveau régional, permettant à la fois de faire exister cette priorité et de la légitimer comme telle de faire dialoguer sur des thèmes d'importance les décideurs politiques et les parties prenantes non étatiques. A ce titre, le PAI ENPARD a permis d'une part, de renforcer le dialogue national sur les politiques agricoles et rurales et d'autre part, d'initier un dialogue sous régional et d'élaborer ou de promouvoir une vision politique partagée pour la coopération régionale dans le domaine agricole et rural. Les premiers acquis sont prometteurs mais un tel dialogue a besoin de temps pour s'affirmer.

*L'importance économique et sociale du secteur agricole et la prégnance des défis communs auxquels sont confrontées les agricultures du Sud de la Méditerranée militent pour la poursuite d'un appui au dialogue régional portant sur l'agriculture et le développement rural, ce que confirment les partenaires du projet et les Délégations UE.*

*Plusieurs, grandes leçons peuvent ainsi être tirées du PAI ENPARD II pour alimenter la réflexion sur la manière de poursuivre ce dialogue régional :*

- 1. Partir du national pour alimenter le débat régional avec des répercussions locales;*
- 2. Privilégier des plateformes sous régionales pour organiser le dialogue entre pays;*
- 3. Renforcer le dialogue au sein des plateformes sous régionales;*
- 4. Traduire les échanges au niveau sous régional en actions concrètes au niveau national;*
- 5. Accentuer les actions de renforcement de capacité au niveau national et régional;*
- 6. Renforcer les échanges avec les pays du Nord de la Méditerranée;*
- 7. Valoriser les dynamiques nationales et sous régionales par l'organisation d'un dialogue politique régional en inscrivant une suite de l'initiative ENPARD dans la dynamique de l'Union pour la Méditerranée.*

Les partenaires et les Délégations UE qui ont répondu au questionnaire estiment qu'il est essentiel de poursuivre l'animation d'un débat régional sur les questions agricoles et rurales, moyennant quelques aménagements.

A l'issue du projet, plusieurs grandes leçons peuvent être retenues pour alimenter la réflexion sur la manière de poursuivre le dialogue régional sur les politiques agricoles et rurales initié par le PAI ENPARD II.

### **11.1. Partir du national pour alimenter le débat régional avec des répercussions locales**

L'approche développée dans le projet consistant à s'appuyer sur l'échelon national pour alimenter le débat au niveau sous régional et régional et la méthode basée sur une flexibilité dans l'identification des thématiques prioritaires et sur la cogestion des activités, le CIHEAM-IAMM se positionnant en appui aux points focaux et aux *think tank*, ont été plébiscitées par les partenaires nationaux et la plupart des Délégations UE et ont prouvé leur efficacité. Elles devraient être conservées avec quelques améliorations.

Dans le but de renforcer le dialogue inclusif au niveau national et d'améliorer la qualité et l'utilité des activités conduites pour l'élaboration des politiques agricoles et rurales,

une attention particulière doit être portée à la composition des *think tank*. Celle-ci devrait pouvoir être négociée et fondée sur les compétences et l'implication des personnes dans le projet et être élargie à certains acteurs du secteur peu représentés. Un renforcement de capacité des points focaux et des membres des *think tank* devrait aussi être prévu (cf. 11.5).

Afin de renforcer le dialogue national, il apparaît également important de pouvoir multiplier les moments d'échanges (ateliers nationaux, groupes de travail techniques, réunions informelles...). Cette densification du travail pourrait justifier qu'une structure projet légère soit positionnée dans chacun des pays, ce qui aurait également l'avantage de permettre des contacts plus réguliers entre l'équipe du PAI ENPARD II et le point focal et le *think tank* d'une part (cf. l'exemple du Liban avec le positionnement d'un "expert résident") et la Délégation UE et les autres partenaires techniques et financiers d'autre part (cf. 11.4).

### **11.2. Privilégier des plateformes sous régionales pour organiser le dialogue entre les pays**

Du fait des relations existant entre les pays de la région et de l'expérience acquise lors de la phase II du PAI ENPARD, il semble plus efficace de prévoir, au moins dans une première étape, la mise en place de plateformes sous régionales modulables en fonction des thèmes et de la situation géopolitique. Pour reprendre une dynamique qui a bien fonctionné dans le PAI ENPARD II, une première plateforme pourrait rassembler les pays

du Maghreb, une autre réunir dans un premier temps le Liban et l’Egypte avec un élargissement possible à la Jordanie en fonction des opportunités.

### **11.3. Renforcer le dialogue au sein des plateformes sous régionales**

Au regard des activités conduites durant la mise en œuvre du PAI ENPARD II et afin de renforcer le dialogue sous régional, plusieurs actions pourraient être entreprises.

Il serait par exemple intéressant d’inscrire les activités nationales dans une "cohérence sous régionale" et dans la durée (cf. l’exemple du Liban et de l’Egypte), une même thématique étant régulièrement discutée au niveau sous régional sur la base des avancées nationales.

Afin de faire émerger un dialogue régional tout en conservant une flexibilité au niveau national, il est aussi suggéré d’identifier au niveau régional quelques thèmes "chapeau" qui puissent se décliner en sous-thématiques qui respectent la diversité des sensibilités nationales, comme par exemple "agriculture, développement rural et changement climatique" ou "agriculture, développement rural et bonnes pratiques agricoles".

Il est également possible de multiplier les visites de terrain bilatérales ou multilatérales associant des représentants des institutions concernées, des organisations de producteurs et du secteur privé. Enfin, pour réellement parler de dialogue régional, il est nécessaire de partager les acquis du dialogue sous régional à un niveau régional (cf. 11.7).

### **11.4. Traduire les échanges au niveau sous régional en actions concrètes au niveau national**

Bien que dans plusieurs cas les activités conduites dans le cadre du PAI ENPARD II aient eu des retombées très concrètes en termes d’élaboration de politique agricole (réforme du conseil agricole en Egypte, réforme des coopératives en Algérie et en Tunisie, Charte sur la bonne utilisation des pesticides au Liban, guide de montage et d’évaluation de projet territoriaux au Maroc...), de nombreux partenaires ont insisté sur le fait que les réflexions portées au niveau national, ainsi que les échanges au niveau régional, devraient se traduire ensuite concrètement sur le terrain au niveau national et local.

Cette demande justifierait d’une part, que l’on promeuve des relations plus étroites du projet avec les partenaires techniques et financiers, et en premier lieu les Délégations UE et d’autre part, que l’on dote le projet d’une capacité de financement de "micro-initiatives":

L’implication plus étroite des Délégations UE et des partenaires techniques et financiers (PTF) au projet permettrait de développer les synergies avec les projets mis en œuvre dans les pays, de mieux intégrer les acquis du projet dans le dialogue Etat - PTF et d’aboutir à des actions concrètes susceptibles d’être financées. A ce niveau deux propositions peuvent être mises en avant : d’une part, réunir régulièrement l’ensemble des projets UE impliqués de manière directe ou indirecte dans des dynamiques agricoles ou rurales ; d’autre part, mieux articuler l’initiative aux opportunités de dialogue politique sectoriel dans les pays, notamment à travers le comité agriculture et pêche de l’accord d’association ou par des réunions de coordination sectorielle entre les partenaires techniques et financiers intervenant dans le secteur.

On pourrait également imaginer que les propositions faites lors des ateliers de travail ou à l’occasion de visites d’études ou d’échanges soient concrétisées sous forme de micro-initiatives qui pourraient être portées par le projet, dès lors que les financements en jeu ne sont pas excessifs (limite de financement à fixer en fonction du financement global disponible).

### **11.5. Accentuer les actions de renforcement de capacité au niveau national et régional**

Si les échanges dans le cadre des activités du projet via les ateliers de travail, la mobilisation d'une expertise externe, le partage des meilleures pratiques notamment de l'UE, la réalisation et la diffusion de notes de synthèse et de documents de référence, contribuent au renforcement de capacité des différents acteurs du secteur agricole associé au projet, il y a eu peu d'actions de renforcement de capacité et de formation spécifiques lors de la seconde phase du projet. C'est une demande qui ressort des questionnaires dans de nombreux pays et qu'il serait nécessaire de prendre en compte.

### **11.6. Renforcer les échanges avec les pays du Nord de la Méditerranée**

Les échanges avec les pays du Nord de la Méditerranée sont aussi un acquis important du projet qui devrait être consolidé via notamment : la multiplication du partage des meilleures pratiques de l'UE et des Etats membres ; la mise en place d'une base de données partagée sur ces pratiques et des experts mobilisables ; la diffusion via le blog dédié de toutes les interventions et notes de synthèses produites ; l'organisation de visites de terrain en Europe concernant ces bonnes pratiques.

### **11.7. Valoriser les dynamiques nationales et sous régionales par l'organisation d'un dialogue politique régional**

Il n'existe aujourd'hui aucune institution internationale couvrant l'ensemble des pays au Sud de la Méditerranée et traitant de l'agriculture et du développement rural. L'UMA, si elle s'intéresse aux politiques agricoles, est comme son nom l'indique centrée sur le Maghreb. Le CIHEAM, dont le mandat est lui centré sur les questions agricoles et rurales, ne réunit que cinq pays au sud de la Méditerranée (Algérie, Maroc, Tunisie, Liban, Egypte) en plus de sept pays européens et l'UpM, qui est la seule instance qui couvre l'ensemble des pays de la région<sup>1</sup>, ne traite aujourd'hui pas directement d'agriculture et de développement rural.

Inscrire une suite de l'initiative ENPARD dans la dynamique de l'Union pour la Méditerranée (UpM) permettrait de lui donner un cadre politique régional, cadre qui lui a cruellement manqué jusqu'à maintenant.

Sur ce point, il est intéressant de noter que le CIHEAM est aujourd'hui partenaire de l'UpM et inscrit déjà son action "Enseignement supérieur dans les domaines de la sécurité alimentaire et du développement rural" sous la priorité stratégique du Développement humain de l'UpM. Sous réserve de son accord, on pourrait imaginer positionner le dialogue régional sur l'agriculture et le développement rural sous la bannière UpM du Développement économique et de l'emploi, ce qui permettrait d'enrichir la plateforme de dialogue régional de l'UPM d'un nouveau thème. La Commission européenne serait très naturellement associée à cette dynamique politique régionale.

---

<sup>1</sup> Notons le statut d'observateur de la Lybie